



VILLE DE COGOLIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/263

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2024 : DÉFILÉ

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1, à L 2213-6,

Vu le code de la route,

Considérant qu'en raison de l'organisation du conseil municipal extraordinaire pour la nomination du Capitaine de Ville 2024 et de son état-major, il convient de réglementer la circulation afin de faciliter et d'assurer la sécurité des personnes pendant le défilé,

ARRETE

ARTICLE 1

Il conviendra de procéder au ralentissement et à l'interdiction de la circulation et ce :

le mardi 16 avril 2024 de 18H à 19H

durant le défilé, sur les voies suivantes :

- départ de l'Oustaou, rue du Général de Gaulle, rue Jean Jaurès, rue Gambetta, boulevard de Lattre de Tassigny, rond-point de Kock, avenue Sigismond Coulet, avenue Georges Clémenceau, Centre Maurin des Maures,

ARTICLE 2

En cas d'infraction aux prescriptions de présent arrêté, conformément aux dispositions de l'article R 411.26 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Grimaud, Monsieur le Directeur de la Police Municipale de Cogolin et Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Grimaud sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 12 mars 2024



L'adjointe déléguée,

Audrey TROIN

Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon - 5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Formalités de publicité effectuées le : **25/3/2024**

N° 2024/235 Notifié le :